



Association Wallah We Can

7 bis rue Didon Gammarth Sup, 1057 Gammarth

Tel: 29 549 429 | email: contact@wallawecan.org

Objet : Point de suivi de l'installation

Destinataire : Lotfi HAMADI

Rédacteur : Amel ZILMI

Contributeurs : Borhane MZITA, Hocine CHELLY

Date : le 22 février 2019

DOCUMENT A USAGE INTERNE

CONTEXTE

L'objectif de ce document est de rendre compte des échanges qui ont eu lieu au mois de février avec l'installateur et une ancienne responsable de la STEG passée aujourd'hui à la GIZ

1. Synthétiser les échanges
2. Donner une vision de la situation actuelle des chiffres de production et de consommation, et de donner une première valorisation si on passe en BT
3. Dresser un plan d'action

Lors du déplacement de AZ en Tunisie une rencontre a eu lieu avec Hocine Chelly (Sun Sol Energy) le 14 février afin de discuter de la situation de Makthar. 2 points ont été abordés:

1. La situation de l'installation et le respect des règles de l'accord de net metring (troc) entre prod et conso
2. La problématique de la récupération des données de la production à distance par nous (je ne parle pas de la steg qui a son propre compteur).

II. Concernant l'installation et le net metring (troc)

Un échange a été organisé avec madame Emna Gaddour, ancienne de la STEG et actuellement à la GIZ. Elle a produit de nombreux écrits concernant le photovoltaïque et notamment une comparaison entre le MT et BT sur la région de SFAX. Elle connaît bien le sujet.

Elle participe aux négociations de la remise à plat des facturations de la MT qui sont extrêmement défavorables aux producteurs, par ailleurs elle accompagne des municipalités et des écoles de la région de Sfax.

La situation de Makthar lui a été exposée (installation en MT, négociation d'un accord de troc non respecté et perte économique pour wwc qui a installé 100 KDT de panneaux qui profitent à la STEG). Elle m'a dit que nous avons joué de malchance : nous avons négocié en 2015 et les textes sont parus au JORT en 2016.

La partie du décret concernant le MT est défavorable (pour rappel : électricité produite achetée par la Steg à la moitié du prix de celle consommée et la part achetée par la STEG limitée à 30% de la production). Malheureusement, notre accord n'est pas opposable, c'est le décret qui s'applique. Dans son expérience, elle réussit à obtenir une seule fois un accord de troc sur de la MT pour une municipalité. Elle privilégie la BT qui dans les textes bénéficie ipsos facto d'un échange entre prod et conso.

En effet la BT permet de compenser la conso par la prod et le surplus est reporter pour des exercices de facturation ultérieurs. En revanche la STEG ne rachète pas le surplus. CELA CORRESPOND A CE QUE LOTFI AVAIT NEGOCIER A L'ORIGINE !

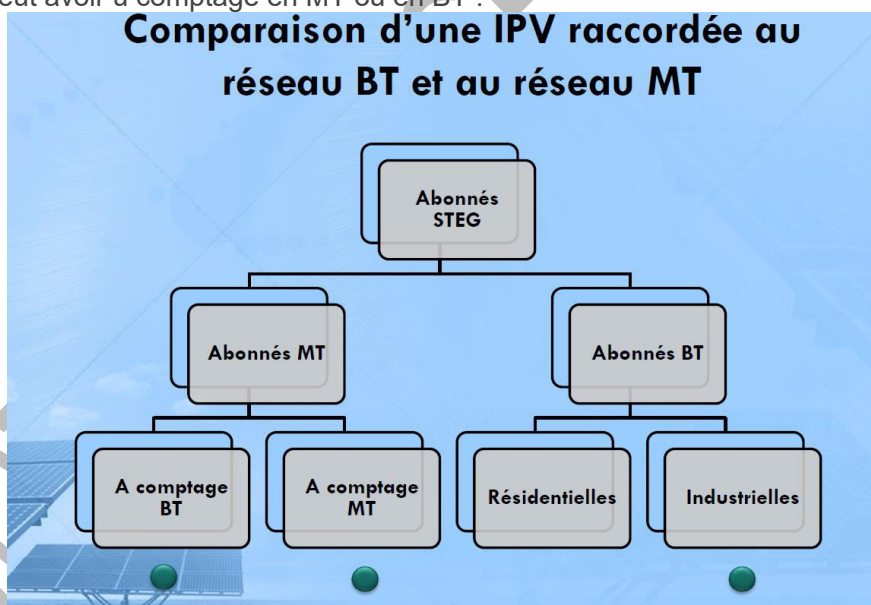
Elle m'a dit que nous avons deux choix

1. Batailler pour obtenir une dérogation sans garantie de succès
2. Ou passer en BT sans trop de frais si certaines conditions sont réunies.

Nous avons décidé de passer en BT.

Elle a échangé avec Chelly en ma présence sur des points techniques : j'ai compris que comme nous avons un transfo à l'entrée du collège qui appartient au ministère de l'Education nous devrions pouvoir passer en BT sans installation supplémentaire. En effet le transfo est en bon état et devrait permettre à la STEG si elle le récupère de brancher d'autres foyers.

Borhane a trouvé sur le net une présentation faite par Emna Gaddour portant sur la comparaison entre la MT et la BT dans le cas d'installation PV. Dans cette présentation il est indiqué qu'un abonné MT peut avoir u comptage en MT ou en BT :



Ce qui veut dire que nous aurions pu passer dès 2016 en comptage MT et avoir notre accord de troc respecter. Bref !

Concernant l'auto-consommation et le fait qu'elle soit basse (20% de la production dans notre cas, notre "bidule" qui permet l'auto-consommation aurait dû être placé à la sortie du transfo (je crois) mais pas sur un tableau électrique qui plus est celui qui a le moins d'appareils branchés.

Je joins à mon fichier le contrat de la STEG pour l'auto-production en BT et la présentation d'Emna Gaddour.

II. la transmission via internet des données de prod pour nous permettre de monitorer notre installation à distance

A priori les onduleurs ont été raccordés à un répartiteur dans la salle informatique du collège. Or dans cette salle il y a la connexion internet du collège et non celle d'orange que nous avons installée. Or celle du collège fonctionne avec un proxy donc ça bloque.

Le prof d'informatique qui est supposé brancher le câble pour relier la sortie des onduleurs à l'ADSL orange, dit que la sortie des onduleurs est dans la salle info et l'ADSL dans la salle de elearning. Il faut donc relier le tout par un câble.

Suite à notre échange avec Hocine Chelly le 22 février, celui-ci c'est engagé à aller à Makthar la semaine suivante et à faire le branchement dans la salle de elearning.

NOTE A USAGE INTERNE